



Commune d'Echichens

Annexe 1

Prescriptions municipales liées au « Règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits »

I. Tarifs des taxes pour les macarons

	Macaron A Transports publics (TP)	Macaron B Travailleur	Macaron C EHC
Taxe mensuelle	CHF 0.00	CHF 40.00	CHF 70.00
Taxe annuelle	CHF 0.00	CHF 400.00	CHF 840.00

Le macaron A-TP est réservé aux habitants avec domicile fixe sur le territoire communal. Il est destiné à faciliter l'accès aux transports urbains.

Les conditions d'attribution et d'utilisation du macaron C-EHC sont définies par la convention y relative entre la Commune d'Echichens et l'Ensemble hospitalier de la Côte.

II. Tarifs des taxes pour les horodateurs

Zone	Tarif
St-Fiacre Nord (Parking du Grand-Record)	30 minutes gratuit CHF 0.80 pour 1h CHF 2.30 pour 2h
St-Fiacre Sud	20 minutes gratuit CHF 1.- pour 1h CHF 2.50 pour 2h00

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2023.

Le Syndic

La Secrétaire

Philippe Jobin

Laure Pingoud

Approuvé par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport le

7 FEV. 2023

